



Distr. générale
9 octobre 2018

Français
Original : anglais



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

**Trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal
relatif à des substances qui appauvrissent la couche
d'ozone**

Quito, 5-9 novembre 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire du segment préparatoire*

**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole
de Montréal et rapports financiers**

**Projet de budget révisé pour 2018 et projets de budget
pour 2019 et 2020 du Fonds d'affectation spéciale
pour le Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**

Note du Secrétariat

- La présente version révisée de la note du secrétariat (UNEP/OzL.Pro.30/4), dont la version finale a été établie le 27 juin 2018, a dû être élaborée du fait des économies supplémentaires réalisées et des dépenses prévues jusqu'à la fin de 2018. Des économies supplémentaires d'un montant de 182 835 dollars, dont 117 255 dollars au titre des traitements, 51 080 dollars au titre du coût des services de conférence pour la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, tenue à Vienne en juillet 2018, et 14 500 dollars au titre de la location de locaux, sont réaffectés à la rubrique « 5200 Frais d'établissement des rapports » pour permettre au Secrétariat de conclure des accords contractuels pour l'outil de communication des données en ligne et la poursuite de la mise à jour du site Web du Secrétariat.
- Par ailleurs, une correction a été apportée en ce qui concerne la façon dont la contribution du Gouvernement équatorien correspondant à l'organisation de la trentième Réunion des Parties est contrebalancée dans le budget du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
- Les modifications apparaissant dans la présente note révisée n'ont pas d'incidences sur le montant total des budgets qui ont été présentés dans la note originale établie par le Secrétariat (UNEP/OzL.Pro.30/4).
- Pour la commodité du lecteur, toutes les modifications sont indiquées **en gras**.

* UNEP/OzL.Pro.30/1.

Contexte

1. Le Secrétariat a l'honneur de présenter le projet de budget révisé pour 2018 et les projets de budget pour 2019 et 2020 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
 2. Au paragraphe 12 de la décision XXIX/24, la vingt-neuvième Réunion des Parties a prié la Secrétaire exécutive de préparer des budgets et des programmes de travail axés sur les résultats pour les années 2019 et 2020, en présentant deux scénarios budgétaires et programmes de travail reposant sur les besoins prévus pour l'exercice biennal, à savoir :
 - a) Un scénario à croissance nominale nulle ;
 - b) Un scénario reposant sur les nouveaux ajustements apportés au premier scénario comme suite aux recommandations faites, et les coûts ou économies connexes.
- Ce dernier figure dans la présente note sous la forme des projets de budget pour 2019 et 2020.
3. Les budgets et programmes de travail axés sur les résultats figurent dans l'additif à la présente note (UNEP/OzL.Pro.30/4/Add.1).
 4. La section I de la présente note contient le projet de budget révisé pour 2018.
 5. La section II présente les projets de budget pour 2019 et 2020.
 6. La section III esquisse les scénarios de budgets à croissance nominale nulle pour 2019 et 2020.
 7. **La section IV présente le solde de trésorerie.**
 8. **La section V** présente les conclusions et les projets de recommandation du Secrétariat.
 9. L'annexe I de la présente note reproduit l'organigramme et le tableau des effectifs du Secrétariat de l'ozone.
 10. L'annexe II présente le barème des contributions volontaires des Parties établi en fonction des projets de budget pour 2019 et 2020, ainsi que du scénario à croissance nominale nulle.
 11. Le projet de budget révisé pour 2018 et les projets de budget pour 2019 et 2020 ont été examinés et approuvés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), conformément au paragraphe 17 du mandat régissant l'administration du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.
 12. Tous les montants mentionnés dans la présente note sont en dollars des États-Unis, sauf indication contraire.

I. Projet de budget révisé pour 2018

13. Le projet de budget révisé pour 2018 se monte à 5 326 722 dollars, soit une réduction de 220 000 dollars (4 %) par rapport au budget approuvé. Les modifications apparaissent au tableau 1 et sont expliquées ci-après :
 - a) **Des économies d'un montant de 117 255 dollars au titre des traitements résultant de l'allocation budgétaire liée au poste d'administrateur de programmes chargé du contrôle et du respect, qui a été pourvu en octobre 2016. Les économies découlent des crédits ouverts au titre de ce poste, qui n'ont pas été utilisés ;**
 - b) Le coût associé aux services de conférence pour la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée est estimé à **514 920 dollars**, soit des économies d'un montant total de 161 080 dollars ;
 - c) **Le coût des services de conférence pour la trentième Réunion des Parties, que doit accueillir le Gouvernement équatorien en novembre 2018, est estimé à 700 000 dollars. La contribution du Gouvernement équatorien se monte à 220 000 dollars.** Le budget global du Fonds d'affectation spéciale se trouve donc réduit de 220 000 dollars (coûts directs : 194 690 dollars ; dépenses d'appui aux programmes : 25 310 dollars). La contribution du pays hôte est gérée dans le cadre d'un dispositif distinct auquel s'applique un taux inférieur pour les dépenses d'appui aux programmes (5 %) ; **toutefois, aux fins du Fonds d'affectation spéciale, le taux de 13 % est utilisé pour calculer les économies étant donné que le coût associé aux services de conférence a été prévu au budget au taux de 13 % avant que n'ait été reçue la contribution du Gouvernement équatorien ;¶**

d) **Des économies d'un montant de 14 500 dollars ont été faites s'agissant de la location de locaux. Il est ressorti d'une enquête sur les locaux à usage de bureau que l'espace occupé par le Secrétariat de l'ozone comprenait des parties communes partagées avec d'autres locataires. En conséquence, le coût de la location pour 2018 a été réduit de 14 500 dollars ;**

e) Il est proposé de reclasser l'économie de **292 835 dollars** (al. a), b) **et d)** ci-dessus) dans la rubrique budgétaire intitulée « Établissement des rapports », ces fonds servant principalement à élaborer l'outil de communication des données en ligne **et à mettre à jour le site Web du Secrétariat de l'ozone ;**

14. Le tableau 1 présente les modifications supplémentaires.

Tableau 1
Projet de budget révisé pour 2018
(en dollars)

<i>Rubrique budgétaire/ catégorie de dépense</i>	<i>Description</i>	<i>Montant approuvé pour 2018</i>	<i>Modification</i>	<i>Montant révisé pour 2018</i>
1000	Traitements, indemnités et autres prestations	1 512 734	(117 255)	1 395 479
1200	Consultants	85 000		85 000
1300	Coût des réunions			
1321	Coût des services de conférence : réunions du Groupe de travail à composition non limitée	676 000	(161 080)	514 920
1322	Coût des services de conférence : réunions préparatoires et Réunions des Parties	700 000	(194 390)^a	505 310
1323	Dépenses de communication des membres des groupes d'évaluation issus de Parties visées à l'article 5 et dépenses afférentes à l'organisation des réunions des groupes	70 000		70 000
1324	Coût des services de conférence : réunions du Bureau	25 000		25 000
1325	Coût des services de conférence : réunions du Comité d'application	125 000		125 000
5401	Dépenses de représentation	25 000		25 000
Total partiel :	Coût des réunions	1 621 000	(355 770)	1 265 230
3300	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 et des experts			
3301	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions des groupes d'évaluation	400 000		400 000
3302	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions préparatoires et Réunions des Parties	375 000		375 000
3303	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions du Groupe de travail à composition non limitée	325 000		325 000
3304	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions du Bureau	20 000		20 000
3305	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions du Comité d'application	125 000		125 000
Total partiel :	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 et des experts	1 245 000	–	1 245 000

<i>Rubrique budgétaire/ catégorie de dépense</i>	<i>Description</i>	<i>Montant approuvé pour 2018</i>	<i>Modification</i>	<i>Montant révisé pour 2018</i>
1600	Voyages en mission			
1601	Frais de voyage du personnel envoyé en mission	210 000		210 000
1602	Frais de voyage du personnel des services de conférence envoyé en mission	15 000		15 000
Total partiel :	Voyages en mission	225 000	–	225 000
4100-5300	Autres frais de fonctionnement :			
4100	Matériel consommable	18 000		18 000
4200	Matériel non consommable	25 000		25 000
4300	Location de locaux	41 870	(14 500)	27 370
5100	Utilisation et entretien du matériel	20 000		20 000
5200	Frais d'établissement des rapports	75 000	292 835	367 835
5300	Divers	40 000		40 000
Total partiel :	Autres frais de fonctionnement :	219 870	278 335	498 205
	Total (coûts directs)	4 908 604	(194 690)	4 713 914
	Dépenses d'appui aux programmes (13 %)	638 118	(25 310)	612,808
	Total général	5 546 722	(220 000)^a	5,326,722

^a Le montant total des économies comptabilisé dans le budget, qui s'élève à 220 000 dollars, s'explique par la contribution reçue du pays hôte de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, à savoir l'Équateur. Cette contribution de 220 000 dollars est gérée dans le cadre d'un dispositif distinct auquel s'applique un taux réduit de 5 % au titre des dépenses d'appui aux programmes, par rapport au taux normal de 13 %, ce qui a permis une économie d'un montant net de 14 834 dollars au titre des dépenses d'appui aux programmes du Fonds d'affectation spéciale.

II. Projets de budget pour 2019 et 2020

A. Projet de budget pour 2019

15. Le projet de budget pour 2019 est majoré de **303 908** dollars (6 %) par rapport au projet de budget révisé pour 2018, passant de 5 326 722 dollars à 5 630 630 dollars, comme indiqué aux tableaux 2 et 3 ci-après. Cette majoration est due aux ajustements ci-après :

a) Une majoration de **97 439** dollars des coûts salariaux, représentant un ajustement de 2 % pour l'inflation, soit 27 439 dollars (voir l'organigramme et le tableau des effectifs du Secrétariat à l'annexe 1) **et une augmentation de 70 000 dollars représentant le coût d'un volontaire des Nations Unies pour appuyer les travaux du Secrétariat ;**

b) Une majoration de **82 580** dollars du coût des services de conférence pour la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et de la soixante-deuxième réunion du Comité d'application. Le coût global est estimé à 660 000 dollars et repose sur les locaux prévus pour ces réunions à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok, où il a été confirmé qu'elles se tiendront la première semaine de juillet 2019¹ ;

¹ L'augmentation est prise en compte dans la rubrique « Coût des services de conférence : réunion du Groupe de travail à composition non limitée » ; toutefois, le coût réel de la réunion du Comité d'application sera pris en compte dans le rapport sur l'exécution du budget de 2019 (le montant de 660 000 dollars se décompose comme suit : 597 500 dollars à la rubrique « Coût des services de conférence : réunion du Groupe de travail à composition non limitée » et 62 500 dollars à la rubrique « Coût des services de conférence : réunions du Comité d'application »).

- c) Une majoration de **207 190** dollars du coût des services de conférence pour la trente et unième Réunion des Parties. Les coûts liés à l'organisation des réunions se fondent sur l'analyse de cinq lieux d'affectation (Bangkok, Genève, Nairobi, Paris et Vienne), Un montant estimatif de 800 000 dollars est requis pour couvrir le coût de l'organisation de toutes les réunions. Au moment de l'établissement de la présente note, le Gouvernement italien avait accepté d'accueillir la réunion ; cependant, le détail du montant de la contribution sera décidé à une date ultérieure. La date de la trente et unième Réunion des Parties est fixée à titre provisoire du 4 au 8 novembre 2019² ;
- d) La rubrique budgétaire intitulée « Frais d'établissement des rapports », renommée « Établissement des rapports », présente une réduction de 5 000 dollars, ce montant étant incorporé dans la nouvelle rubrique budgétaire intitulée « Sensibilisation du public et communication » ;
- e) Le crédit de 10 000 dollars prévu pour la célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone a toujours été compris dans la rubrique « Divers ». Ces fonds sont désormais incorporés à la nouvelle rubrique intitulée « Sensibilisation du public et communication » ;
- f) Un montant de **103 263** dollars est demandé pour organiser les activités de sensibilisation du public et de communication. Ce montant, ajouté aux 5 000 dollars et aux 10 000 dollars indiqués aux alinéas d) et e) susmentionnés, porte le montant total de la nouvelle rubrique « Sensibilisation du public et communication » à **189 572** dollars. Ces fonds serviront à financer la campagne de communication en 2019, la célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone, l'amélioration constante du nouveau site Web, l'amélioration du portail de la réunion, le système d'inscription des participants **et les applications mobiles** ;
- g) L'augmentation correspondante de **34 962** dollars des dépenses d'appui aux programmes, **qui passent de 612 808 à 647 772 dollars.**

B. Projet de budget pour 2020

16. Le projet de budget pour 2020 est réduit de 215 988 dollars (4 %) par rapport au projet de budget pour 2019, passant de 5 630 630 dollars à 5 414 642 dollars, en raison des ajustements ci-après :

- a) Une augmentation de 30 860 dollars des coûts salariaux, représentant un ajustement de 2 % pour inflation ;
- b) Le montant inscrit au titre du coût des services de conférence pour la réunion du Groupe de travail à composition non limitée reste stable au niveau de 2019 sachant qu'il n'a pas encore été déterminé où se tiendrait la réunion ;
- c) Une réduction nette de 202 000 dollars du coût des services de conférence associé à la réunion conjointe pour la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal résultant des éléments suivants :
- i) Une augmentation de 50 000 dollars pour le coût des services de conférence, laquelle résulte du coût engendré par la traduction et l'édition d'un nombre accru de documents d'avant-session, de session et d'après-session relatifs à la réunion conjointe pour la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal ;
- ii) Une réduction de 252 000 dollars au titre du coût des services de conférence pour la Réunion des Parties, ce montant ayant été budgétisé et approuvé par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour 2020 ;
- d) Une réduction de 20 000 dollars au titre du coût des services de conférence pour la réunion du Bureau, ce montant ayant été budgétisé et approuvé par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour 2020 ;
- e) La réduction correspondante de 24 848 dollars des dépenses d'appui aux programmes, **qui passent de 647 772 à 622 924 dollars.**

² L'augmentation est prise en compte dans la rubrique « Coût des services de conférence : réunions préparatoires et Réunions des Parties » ; toutefois, le coût réel des trois réunions (Réunion des Parties et réunion du Comité d'application et du Bureau) seront pris en compte dans le rapport sur l'exécution du budget de 2019 (**le montant de 800 000 dollars se décompose comme suit : 712 500 dollars à la rubrique « Coût des services de conférence : réunions préparatoires et Réunions des Parties », 62 500 dollars à la rubrique « Coût des services de conférence : réunions du Comité d'application » et 25 000 dollars à la rubrique « Coût des services de conférence : réunions du Bureau ».**

III. Budgets à croissance nominale nulle pour 2019 et 2020

A. Budget à croissance nominale nulle pour 2019

17. Le budget à croissance nominale nulle pour 2019 est établi sur la base du budget révisé pour 2018 (5 326 722 dollars). Afin de parvenir à un budget à croissance nominale nulle pour 2019, les rubriques budgétaires suivantes ont été ajustées comme suit :

- a) **Une augmentation d'un montant de 97 439 dollars au titre des dépenses de personnel, qui comprend les coûts associés au poste de volontaire des Nations Unies et l'augmentation annuelle obligatoire ;**
- b) **Une augmentation d'un montant de 82 580 dollars au titre des dépenses associées à la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, qui porte le montant total de cette rubrique à 597 500 dollars, soit le montant nécessaire pour financer la réunion ;**
- c) Une réduction de 15 000 dollars de la rubrique « Dépenses de communication des membres des groupes d'évaluation issus de Parties visées à l'article 5 et dépenses afférentes à l'organisation des réunions des groupes » ;
- d) Une réduction de 15 000 dollars de la rubrique « Frais de voyage du personnel des services de conférence envoyé en mission » ;
- e) **Une diminution d'un montant de 5 000 dollars des crédits inscrits à la rubrique « Frais d'établissement des rapports », renommée « Établissement des rapports », étant donné que ces fonds sont désormais comptabilisés dans la nouvelle rubrique intitulée « Sensibilisation du public et communication » ;**
- f) **Les crédits d'un montant de 10 000 dollars alloués à la célébration de la Journée internationale de l'ozone ont toujours été inscrits à la rubrique intitulée « Divers ». Ces fonds sont désormais inscrits à la nouvelle rubrique intitulée « Sensibilisation du public et communication » ;**
- g) **Une diminution d'un montant de 135 019 dollars des crédits inscrits à la rubrique « Sensibilisation du public et communication », précédemment nommée « Établissement des rapports sur les campagnes de sensibilisation au Protocole » ;**
- h) **Les dépenses d'appui aux programmes, qui s'élèvent à 612 809 dollars, demeurent inchangées.**

B. Budget à croissance nominale nulle pour 2020

18. En 2020, le coût de l'organisation de la réunion conjointe de la douzième réunion de la Conférence des Parties et de la trente-deuxième Réunion des Parties est partagé avec le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne.

19. Selon les calculs, un budget à croissance nominale nulle s'éleverait à 5 019 362 dollars, soit une réduction nette de 307 360 dollars par rapport au projet de budget révisé pour 2018, qui se monte à 5 326 722 dollars, et inclut les éléments suivants :

- a) **Une augmentation d'un montant de 128 298 dollars, qui s'explique par l'augmentation obligatoire des traitements et du coût associé au poste de volontaire des Nations Unies ;**
- b) **Une augmentation d'un montant de 82 580 dollars au titre du coût associé à la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition limitée, portant le montant total de la rubrique à 554 070 dollars;**
- c) Une réduction d'un montant de 252 000 dollars du coût des services de conférence pour la Réunion des Parties, étant donné que ces dépenses sont partagées avec le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne ;
- d) Une réduction d'un montant de 15 000 dollars des dépenses de communication des membres des groupes d'évaluation issus de Parties visées à l'article 5 et des dépenses afférentes à l'organisation des réunions des groupes ;
- e) Une réduction d'un montant de 20 000 dollars du coût des services de conférence pour la réunion du Bureau, étant donné que ces dépenses sont partagées avec le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne ;

- f) Une réduction d'un montant de 15 000 dollars des frais de voyage du personnel des services de conférence envoyé en mission ;
- g) Une diminution d'un montant de 5 000 dollars des crédits inscrits à la rubrique « Frais d'établissement des rapports », renommée « Établissement des rapports », étant donné que ces fonds sont désormais comptabilisés dans la nouvelle rubrique intitulée « Sensibilisation du public et communication » ;
- h) Les crédits d'un montant de 10 000 dollars alloués à la célébration de la Journée internationale de l'ozone ont toujours été inscrits à la rubrique intitulée « Divers ». Ces fonds sont désormais inscrits à la nouvelle rubrique intitulée « Sensibilisation du public et communication » ;
- i) Une diminution d'un montant de 135 019 dollars des crédits inscrits à la rubrique « Sensibilisation du public et communication », précédemment nommée « Établissement des rapports sur les campagnes de sensibilisation au Protocole » ;
- j) Une réduction d'un montant de 10 000 dollars pour le matériel consommable ;
- k) Une réduction d'un montant de 10 860 dollars pour l'utilisation et l'entretien du matériel ;
- l) Une réduction d'un montant de 5 000 dollars pour les dépenses de télécommunications (dans la rubrique « Divers ») ;
- m) Une réduction d'un montant de 5 000 dollars pour les dépenses de fret (dans la rubrique « Divers ») ;
- n) Une réduction correspondante de 35 359 dollars des dépenses d'appui aux programmes, qui passent de 612 808 à 577 449 dollars.

Tableau 2

Résumé des projets de budget pour 2019 et 2020, y compris la comparaison des scénarios de budgets à croissance nominale nulle avec le budget approuvé pour 2018
(en dollars)

<i>Objet de dépenses</i>	<i>Montant révisé proposé pour 2018</i>	<i>Croissance nominale nulle pour 2019</i>	<i>Montant proposé pour 2019</i>	<i>Croissance nominale nulle pour 2020^a</i>	<i>Montant proposé pour 2020</i>
Traitements, indemnités et autres prestations	1 395 479	1 492 918	1 492 918	1 523 777	1 523 777
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000
Frais généraux de fonctionnement					
Coût des réunions	1 265 230	1 332 810	1 555 000	1 060 810	1 333 000
Participation aux réunions des représentants des Parties visées à l'article 5 et des experts	1 245 000	1 245 000	1 245 000	1 245 000	1 245 000
Voyages en mission	225 000	210 000	225 000	210 000	225 000
Traitements, indemnités et autres prestations	498 205	348 186	379 942	317 326	379 942
Coûts direct (total)	4 713 914	4 713 914	4 982 860	4 441 913	4 791 719
Dépenses d'appui aux programmes ^b	612 808	612 808	647 770	577 449	622 923
Total	5 326 722	5 326 722	5 630 630	5 019 362	5 414 642

^a En 2020, la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne se tiendra conjointement à la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal et le coût des services de conférence de la réunion conjointe sera partagé avec le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne. Le montant inscrit au budget du Fonds s'élève à 252 000 dollars pour la réunion conjointe et à 20 000 dollars pour la réunion du Bureau ; par conséquent, le coût total est réduit de 272 000 dollars.

Tableau 3
**Projets de budget détaillés pour 2019 et 2020, y compris la comparaison des scénarios
à croissance nominale nulle avec le budget approuvé pour 2018**
(en dollars)

	<i>Objets de dépense et rubriques budgétaires</i>	2018		2019		2020	
		<i>Montant révisé proposé pour 2018</i>	<i>Croissance nominale nulle pour 2019</i>	<i>Montant proposé pour 2019</i>	<i>Croissance nominale nulle pour 2020</i>	<i>Montant proposé pour 2020</i>	
1000	Traitements, indemnités et autres prestations	1 395 479	1 492 918	1 492 917	1 523 777	1 523 777	
1200	Consultants	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000	
1300	Coût des réunions						
1321	Coût des services de conférence : réunions du Groupe de travail à composition non limitée	514 920	597 500	597 500	597 500	597 500	
1322	Coût des services de conférence : réunions préparatoires et Réunions des Parties	505 310	505 310	712 500	253 310	510 500	
1323	Dépenses de communication des membres des groupes d'évaluation issus de Parties visées à l'article 5 et dépenses afférentes à l'organisation des réunions des groupes	70 000	55 000	70 000	55 000	70 000	
1324	Coût des services de conférence : réunions du Bureau	25 000	25 000	25 000	5 000	5 000	
1325	Coût des services de conférence : réunions du Comité d'application	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	
5401	Dépenses de représentation ^a	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	
Total partiel :	Coût des réunions	1 265 230	1 332 810	1 555 000	1 060 810	1 333 000	
3300	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 et des experts^b						
3301	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions des groupes d'évaluation	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	
3302	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions préparatoires et Réunions des Parties	375 000	375 000	375 000	375 000	375 000	
3303	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions du Groupe de travail à composition non limitée	325 000	325 000	325 000	325 000	325 000	
3304	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions du Bureau	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	
3305	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions du Comité d'application	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	
Total partiel :	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 et des experts	1 245 000	1 245 000	1 245 000	1 245 000	1 245 000	
1600	Voyages en mission						
1601	Frais de voyage du personnel envoyé en mission	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	
1602	Frais de voyage du personnel des services de conférence envoyé en mission	15 000	–	15 000	–	15 000	
Total partiel :	Voyages en mission	225 000	210 000	225 000	210 000	225 000	

	<i>Objets de dépense et rubriques budgétaires</i>	2018		2019		2020	
		<i>Montant révisé proposé pour 2018</i>	<i>Croissance nominale nulle pour 2019</i>	<i>Montant proposé pour 2019</i>	<i>Croissance nominale nulle pour 2020</i>	<i>Montant proposé pour 2020</i>	
4100-5300	Autres frais de fonctionnement :						
4100	Matériel consommable	18 000	18 000	18 000	8 000	18 000	
4200	Matériel non consommable	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	
4300	Location de locaux	27 370	27 370	27 370	27 370	27 370	
5100	Utilisation et entretien du matériel	20 000	20 000	20 000	9 140	20 000	
5201	Frais d'établissement des rapports ^c	75 000	70 000	70 000	70 000	70 000	
5202	Sensibilisation du public et communication ^d	292 835	157 816	189 572	157 816	189 572	
5300	Divers ^e	40 000	30 000	30 000	20 000	30 000	
Total partiel :	Autres frais de fonctionnement :	498 205	348 186	379 942	317 326	379 942	
	Total (coûts directs)	4 713 914	4 713 914	4 982 859	4 441 913	4 791 719	
	Dépenses d'appui aux programmes (13 %)	612 808	612 808	647 771	577 449	622 923	
	Total général	5 326 722	5 326 722	5 630 630	5 019 362	5 414 642	

^a Les dépenses de représentation couvrent le coût des réceptions organisées à l'occasion des réunions du Groupe de travail à composition non limitée et des Réunions des Parties. Il est possible de transférer des fonds entre cette rubrique budgétaire et celles relatives au coût des services de conférence (1321, 1322 et 1324) afin d'ajuster tout déficit ou excédent, selon que de besoin.

^b La participation des représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 à diverses réunions organisées dans le cadre du Protocole de Montréal est chiffrée à 5 000 dollars par représentant et par réunion, en se fondant sur le tarif en classe économique le plus approprié et le plus avantageux, auquel s'ajoutent l'indemnité journalière de subsistance versée par l'ONU et les faux frais au départ et à l'arrivée.

^c Dans le budget approuvé pour 2018, cette rubrique budgétaire comprend trois activités : 1) établissement des rapports (Institut international du développement durable/édition et traduction des documents non présentés à la réunion) : 65 000 dollars ; 2) établissement des rapports des groupes d'évaluation : 5 000 dollars ; 3) établissement des rapports sur les campagnes de sensibilisation au Protocole : 5 000 dollars. Dans les projets de budget pour 2019 et 2020, cette rubrique budgétaire comprend deux activités : 1) établissement des rapports (Institut international du développement durable/édition et traduction des documents non présentés à la réunion) : 65 000 dollars ; 2) établissement des rapports des groupes d'évaluation : 5 000 dollars.

^d Nouvelle ligne budgétaire visant à couvrir le coût des campagnes de sensibilisation du public, de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone et des communications extérieures.

^e Dans le budget approuvé pour 2018, cette rubrique budgétaire comprend quatre activités : 1) dépenses de télécommunications (10 000 dollars) ; 2) dépenses de fret (10 000 dollars) ; 3) formations (10 000 dollars) ; 4) coût de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone (10 000 dollars). Dans les projets de budget pour 2019 et 2020, cette rubrique budgétaire comprend trois activités : 1) dépenses de télécommunications (10 000 dollars) ; 2) dépenses de fret (10 000 dollars) ; 3) formations (10 000 dollars).

IV. Solde de trésorerie

20. D'après les prévisions, le solde de trésorerie à la fin de 2018 devrait s'élever à 5 516 701 dollars (UNEP/OzL.Pro.30/5), ce qui correspond à environ 85 % du projet de budget pour 2019 (5 630 630 dollars) plus la réserve obligatoire de 15 % (844 595 dollars).

21. Outre le projet de budget pour 2019, le Secrétariat propose que les coûts associés aux activités supplémentaires susceptibles d'être menées cette année-là soient financés au moyen du solde de trésorerie. Parmi ces activités figurent l'élaboration d'un instrument de communication des données en ligne concernant les normes de sécurité (30 000 dollars), l'impression du Manuel du Protocole de Montréal (18 000 dollars) et l'organisation d'un atelier sur le trichlorofluorométhane (CFC-11) (100 000 dollars).

22. Les années précédentes, les Parties avaient décidé de réduire le solde de trésorerie en maintenant le même niveau de contributions et en puisant dans la trésorerie lorsque le montant du projet de budget était supérieur aux contributions.

V. Conclusions et projets de recommandation du Secrétariat

23. Le Secrétariat a présenté les projets de budget et les budgets à croissance nominale nulle pour 2019 et 2020 sous la forme de budgets axés sur les résultats, ainsi que sous la forme traditionnelle du budget établi par objet de dépense.

24. Le Secrétariat propose qu'à partir de 2019 le budget comporte une nouvelle rubrique intitulée « Sensibilisation du public et communication », qui apparaîtrait pour la première fois dans le projet de budget pour 2019.

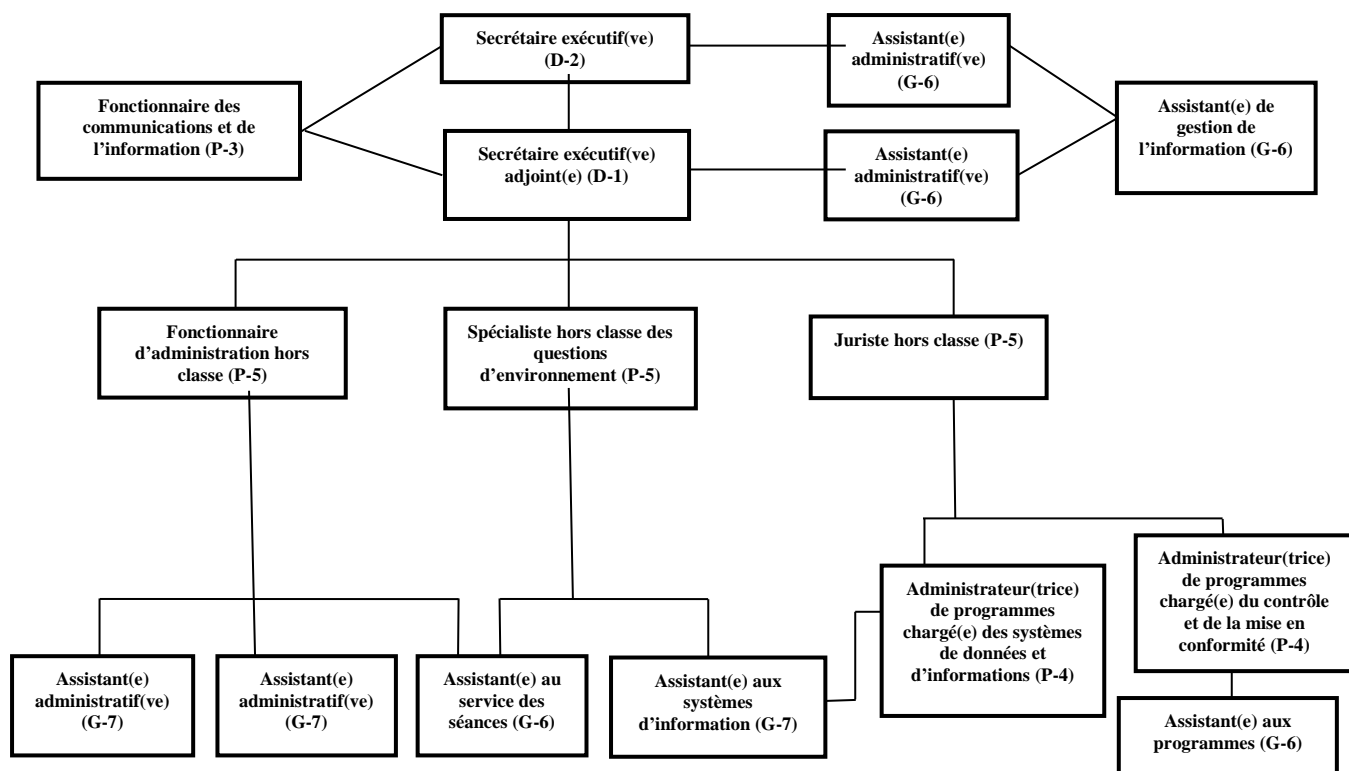
25. Comme toujours, le Secrétariat a calculé les projets de budget pour 2019 et 2020 en ayant pour visée de les alléger tout en faisant preuve de prudence. Les budgets à croissance nominale nulle ne peuvent être menés à bien qu'en opérant une réduction des projets de budget déjà allégés, limitant ainsi la capacité du Secrétariat à faire face à des frais imprévus ou d'urgence dans le cadre de son fonctionnement. Par conséquent, les réductions proposées pourraient avoir un effet préjudiciable sur l'efficacité du Secrétariat.

26. À l'avenir, le Secrétariat s'efforcera de confirmer le lieu de la tenue des réunions du Groupe de travail à composition non limitée deux ans à l'avance, de manière à ce que les budgets puissent être établis en disposant de chiffres plus précis quant au coût des services de conférence.

27. Le barème des quotes-parts correspondant aux projets de budget et aux budgets à croissance nominale nulle pour 2019 et 2020 figure dans l'annexe II de la présente note.

Annexe I

Organigramme et tableau des effectifs du Secrétariat de l'ozone



Équipe dirigeante : Secrétaire exécutif, secrétaire exécutif adjoint, juriste hors classe, spécialiste hors classe des questions environnementales et fonctionnaire d'administration hors classe

Équipe chargée des questions administratives et financières : fonctionnaire d'administration hors classe et tous les agents des services généraux

Équipe chargée des questions environnementales et des groupes d'évaluation : Secrétaire exécutif, Secrétaire exécutif adjoint et spécialiste hors classe des questions environnementales

Équipe chargée des questions juridiques et du respect : juriste hors classe, administrateur de programmes chargé des systèmes de données et d'informations et administrateur de programmes chargé du contrôle et du respect

Équipe chargée de l'informatique : fonctionnaire des communications et de l'information, administrateur de programmes chargé de la gestion des données, assistant aux systèmes d'information et assistant de gestion de l'information

Tableau d'effectifs et sources de financement¹

<i>Classe</i>	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total</i>
D-2 ^a	1	—	1
D-1 ^b	1	—	1
P-5 ^c	3	—	3
P-4 ^d	2	—	2
P-3 ^e	1	—	1
Services généraux ^f		8	8
Total	8	8	16

^aFinancé à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^bEntièrement financé par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^cUn poste (juriste hors classe) entièrement financé par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal, un poste (spécialiste hors classe des questions environnementales) financé à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal et un poste (fonctionnaire d'administration hors classe) dont le financement est imputé au budget des dépenses d'appui aux programmes.

^dEntièrement financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^eEntièrement financé par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne.

^fTrois postes (assistant administratif, assistant de gestion de l'information et assistant aux systèmes d'information) entièrement financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; deux postes (assistant administratif et assistant aux programmes) financés à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; deux postes (assistant aux programmes et assistant au service des séances) entièrement financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne ; un poste dont le financement est entièrement imputé au budget des dépenses d'appui aux programmes.

¹ Les dépenses engendrées pour le personnel endossant un rôle administratif seront analysées à chaque fin d'année et pourront être transférées au/du budget des dépenses d'appui aux programmes, selon que de besoin, conformément au paragraphe 10 de la décision XXIX/24 de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

Annexe II

Barème des quotes-parts des Parties : options proposées**Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

(Résolution 70/245 de l'Assemblée générale sur le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies avec plafond de 22 %)

(en dollars)

<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %¹</i>	<i>Contributions des Parties pour 2019 égales au projet de budget</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 égales au projet de budget</i>	<i>Contributions des Parties pour 2019 correspondant au budget à croissance nominale nulle²</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 correspondant au budget à croissance nominale nulle</i>
1 Afghanistan	0,000	–	–	–	–
2 Afrique du Sud	0,362	20 408	19 625	19 306	18 192
3 Albanie	0,000	–	–	–	–
4 Algérie	0,160	9 027	8 680	8 540	8 047
5 Allemagne	6,362	358 201	344 460	338 867	319 314
6 Andorre	0,000	–	–	–	–
7 Angola	0,000	–	–	–	–
8 Antigua-et-Barbuda	0,000	–	–	–	–
9 Arabie saoudite	1,141	64 251	61 786	60 783	57 276
10 Argentine	0,888	50 010	48 092	47 311	44 580
11 Arménie	0,000	–	–	–	–
12 Australie	2,327	131 024	126 000	123 952	116 800
13 Autriche	0,717	40 367	38 820	38 188	35 985
14 Azerbaïdjan	0,000	–	–	–	–
15 Bahamas	0,000	–	–	–	–
16 Bahreïn	0,000	–	–	–	–

¹ La résolution 70/245 de l'Assemblée générale s'applique aux années 2016, 2017 et 2018 ; cependant, puisque la prochaine Assemblée générale n'aura lieu qu'en décembre 2018, après la date à laquelle s'est tenue la trentième Réunion des Parties, le présent barème est utilisé pour calculer les contributions pour 2019 et 2020 que les Parties doivent verser au Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

² Les contributions demeurent identiques à celles figurant dans le budget approuvé pour 2018.

	<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %¹</i>	<i>Contributions des Parties pour 2019 égales au projet de budget</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 égales au projet de budget</i>	<i>Contributions des Parties pour 2019 correspondant au budget à croissance nominale nulle²</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 correspondant au budget à croissance nominale nulle</i>
17	Bangladesh	0,000	–	–	–	–
18	Barbade	0,000	–	–	–	–
19	Bélarus	0,000	–	–	–	–
20	Belgique	0,881	49 618	47 714	46 940	44 230
21	Belize	0,000	–	–	–	–
22	Bénin	0,000	–	–	–	–
23	Bhoutan	0,000	–	–	–	–
24	Bolivie (État plurinational de)	0,000	–	–	–	–
25	Bosnie-Herzégovine	0,000	–	–	–	–
26	Botswana	0,000	–	–	–	–
27	Brésil	3,807	214 337	206 115	202 770	191 069
28	Brunéi Darussalam	0,000	–	–	–	–
29	Bulgarie	0,000	–	–	–	–
30	Burkina Faso	0,000	–	–	–	–
31	Burundi	0,000	–	–	–	–
32	Cabo Verde	0,000	–	–	–	–
33	Cambodge	0,000	–	–	–	–
34	Cameroun	0,000	–	–	–	–
35	Canada	2,908	163 767	157 485	154 927	145 988
36	Chili	0,397	22 370	21 512	21 163	19 942
37	Chine	7,887	444 093	427 057	420 123	395 881
38	Chypre	0,000	–	–	–	–
39	Colombie	0,321	18 053	17 360	17 080	16 093
40	Comores	0,000	–	–	–	–
41	Congo	0,000	–	–	–	–
42	Costa Rica	0,000	–	–	–	–
43	Côte d'Ivoire	0,000	–	–	–	–
44	Croatie	0,000	–	–	–	–

	<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %¹</i>	<i>Contributions des Parties pour 2019 égales au projet de budget</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 égales au projet de budget</i>	<i>Contributions des Parties pour 2019 correspondant au budget à croissance nominale nulle²</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 correspondant au budget à croissance nominale nulle</i>
45	Cuba	0,000	–	–	–	–
46	Danemark	0,581	32 742	31 486	30 975	29 188
47	Djibouti	0,000	–	–	–	–
48	Dominique	0,000	–	–	–	–
49	Égypte	0,151	8 522	8 195	8 062	7 597
50	El Salvador	0,000	–	–	–	–
51	Émirats arabes unis	0,601	33 863	32 564	32 036	30 187
52	Équateur	0,000	–	–	–	–
53	Érythrée	0,000	–	–	–	–
54	Espagne	2,433	136 967	131 713	129 575	122 098
55	Estonie	0,000	–	–	–	–
56	Eswatini	0,000	–	–	–	–
57	États-Unis d'Amérique	21,906	1 233 435	1 186 121	1 166 861	1 099 532
58	Éthiopie	0,000	–	–	–	–
59	Ex-République yougoslave de Macédoine	0,000	–	–	–	–
60	Fédération de Russie	3,075	173 129	166 488	163 785	154 334
61	Fidji	0,000	–	–	–	–
62	Finlande	0,454	25 566	24 585	24 186	22 790
63	France	4,838	272 421	261 971	257 717	242 847
64	Gabon	0,000	–	–	–	–
65	Gambie	0,000	–	–	–	–
66	Géorgie	0,000	–	–	–	–
67	Ghana	0,000	–	–	–	–
68	Grèce	0,469	26 407	25 394	24 981	23 540
69	Grenade	0,000	–	–	–	–
70	Guatemala	0,000	–	–	–	–
71	Guinée	0,000	–	–	–	–
72	Guinée équatoriale	0,000	–	–	–	–

	<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %¹</i>	<i>Contributions des Parties pour 2019 égales au projet de budget</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 égales au projet de budget</i>	<i>Contributions des Parties pour 2019 correspondant au budget à croissance nominale nulle²</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 correspondant au budget à croissance nominale nulle</i>
73	Guinée-Bissau	0,000	–	–	–	–
74	Guyana	0,000	–	–	–	–
75	Haïti	0,000	–	–	–	–
76	Honduras	0,000	–	–	–	–
77	Hongrie	0,160	9 027	8 680	8 539	8 047
78	Îles Cook	0,000	–	–	–	–
79	Îles Marshall	0,000	–	–	–	–
80	Îles Salomon	0,000	–	–	–	–
81	Inde	0,734	41 320	39 735	39 090	36 834
82	Indonésie	0,502	28 257	27 173	26 732	25 189
83	Iran (République islamique d')	0,469	26 407	25 394	24 981	23 540
84	Iraq	0,128	7 232	6 955	6 842	6 447
85	Irlande	0,334	18 782	18 061	17 768	16 743
86	Islande	0,000	–	–	–	–
87	Israël	0,428	24 108	23 183	22 807	21 491
88	Italie	3,732	210 132	202 072	198 791	187 320
89	Jamaïque	0,000	–	–	–	–
90	Japon	9,639	542 711	521 893	513 419	483 794
91	Jordanie	0,000	–	–	–	–
92	Kazakhstan	0,190	10 708	10 298	10 130	9 546
93	Kenya	0,000	–	–	–	–
94	Kirghizistan	0,000	–	–	–	–
95	Kiribati	0,000	–	–	–	–
96	Koweït	0,284	15 979	15 366	15 116	14 244
97	Lesotho	0,000	–	–	–	–
98	Lettonie	0,000	–	–	–	–
99	Liban	0,000	–	–	–	–
100	Libéria	0,000	–	–	–	–

<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %¹</i>	<i>Contributions des Parties pour 2019 égales au projet de budget</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 égales au projet de budget</i>	<i>Contributions des Parties pour 2019 correspondant au budget à croissance nominale nulle²</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 correspondant au budget à croissance nominale nulle</i>
101 Libye	0,124	7 008	6 740	6 630	6 247
102 Liechtenstein	0,000	–	–	–	–
103 Lituanie	0,000	–	–	–	–
104 Luxembourg	0,000	–	–	–	–
105 Madagascar	0,000	–	–	–	–
106 Malaisie	0,321	18 053	17 360	17 079	16 093
107 Malawi	0,000	–	–	–	–
108 Maldives	0,000	–	–	–	–
109 Mali	0,000	–	–	–	–
110 Malte	0,000	–	–	–	–
111 Maroc	0,000	–	–	–	–
112 Maurice	0,000	–	–	–	–
113 Mauritanie	0,000	–	–	–	–
114 Mexique	1,429	80 454	77 367	76 111	71 719
115 Micronésie (États fédérés de)	0,000	–	–	–	–
116 Monaco	0,000	–	–	–	–
117 Mongolie	0,000	–	–	–	–
118 Monténégro	0,000	–	–	–	–
119 Mozambique	0,000	–	–	–	–
120 Myanmar	0,000	–	–	–	–
121 Namibie	0,000	–	–	–	–
122 Nauru	0,000	–	–	–	–
123 Népal	0,000	–	–	–	–
124 Nicaragua	0,000	–	–	–	–
125 Niger	0,000	–	–	–	–
126 Nigéria	0,208	11 718	11 268	11 085	10 446
127 Nioué	0,000	–	–	–	–
128 Norvège	0,845	47 599	45 733	45 030	42 432

	<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %¹</i>	<i>Contributions des Parties pour 2019 égales au projet de budget</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 égales au projet de budget</i>	<i>Contributions des Parties pour 2019 correspondant au budget à croissance nominale nulle²</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 correspondant au budget à croissance nominale nulle</i>
129	Nouvelle-Zélande	0,267	15 025	14 450	14 214	13 394
130	Oman	0,113	6 335	6 092	5 993	5 648
131	Ouganda	0,000	–	–	–	–
132	Ouzbékistan	0,000	–	–	–	–
133	Pakistan	0,000	–	–	–	–
134	Palaos	0,000	–	–	–	–
135	Panama	0,000	–	–	–	–
136	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,000	–	–	–	–
137	Paraguay	0,000	–	–	–	–
138	Pays-Bas	1,476	83 089	79 901	78 604	74 068
139	Pérou	0,135	7 625	7 332	7 213	6 797
140	Philippines	0,164	9 251	8 896	8 751	8 246
141	Pologne	0,837	47 151	45 342	44 606	42 032
142	Portugal	0,390	21 978	21 135	20 791	19 592
143	Qatar	0,268	15 082	14 503	14 268	13 444
144	République arabe syrienne	0,000	–	–	–	–
145	République centrafricaine	0,000	–	–	–	–
146	République de Corée	2,030	114 317	109 932	108 147	101 907
147	République de Moldova	0,000	–	–	–	–
148	République démocratique du Congo	0,000	–	–	–	–
149	République démocratique populaire lao	0,000	–	–	–	–
150	République dominicaine	0,000	–	–	–	–
151	République populaire démocratique de Corée	0,000	–	–	–	–
152	République-Unie de Tanzanie	0,000	–	–	–	–
153	Roumanie	0,183	10 316	9 920	9 759	9 196
154	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,444	250 219	240 621	236 714	223 055

<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %¹</i>	<i>Contributions des Parties pour 2019 égales au projet de budget</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 égales au projet de budget</i>	<i>Contributions des Parties pour 2019 correspondant au budget à croissance nominale nulle²</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 correspondant au budget à croissance nominale nulle</i>	
155	Rwanda	0,000	–	–	–	
156	Sainte-Lucie	0,000	–	–	–	
157	Saint-Kitts-et-Nevis	0,000	–	–	–	
158	Saint-Marin	0,000	–	–	–	
159	Saint-Siège	0,000	–	–	–	
160	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,000	–	–	–	
161	Samoa	0,000	–	–	–	
162	Sao Tomé-et-Principe	0,000	–	–	–	
163	Sénégal	0,000	–	–	–	
164	Serbie	0,000	–	–	–	
165	Seychelles	0,000	–	–	–	
166	Sierra Leone	0,000	–	–	–	
167	Singapour	0,445	25 061	24 100	23 709	22 340
168	Slovaquie	0,159	8 970	8 626	8 486	7 997
169	Slovénie	0,000	–	–	–	–
170	Somalie	0,000	–	–	–	–
171	Soudan	0,000	–	–	–	–
172	Soudan du Sud	0,000	–	–	–	–
173	Sri Lanka	0,000	–	–	–	–
174	Suède	0,952	53 598	51 542	50 705	47 780
175	Suisse	1,135	63 914	61 463	60 465	56 976
176	Suriname	0,000	–	–	–	–
177	Tadjikistan	0,000	–	–	–	–
178	Tchad	0,000	–	–	–	–
179	Tchéquie	0,343	19 286	18 547	18 245	17 193
170	Thaïlande	0,290	16 315	15 690	15 434	14 544
181	Timor-Leste	0,000	–	–	–	–
182	Togo	0,000	–	–	–	–

	<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %¹</i>	<i>Contributions des Parties pour 2019 égales au projet de budget</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 égales au projet de budget</i>	<i>Contributions des Parties pour 2019 correspondant au budget à croissance nominale nulle²</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 correspondant au budget à croissance nominale nulle</i>
183	Tonga	0,000	–	–	–	–
184	Trinité-et-Tobago	0,000	–	–	–	–
185	Tunisie	0,000	–	–	–	–
186	Turkménistan	0,000	–	–	–	–
187	Turquie	1,014	57 074	54 885	53 994	50 878
188	Tuvalu	0,000	–	–	–	–
189	Ukraine	0,103	5 775	5 553	5 463	5 148
190	Union européenne	2,489	140 163	134 786	132 598	124 947
191	Uruguay	0,000	–	–	–	–
192	Vanuatu	0,000	–	–	–	–
193	Venezuela (République bolivarienne du)	0,569	32 013	30 785	30 285	28 538
194	Viet Nam	0,000	–	–	–	–
195	Yémen	0,000	–	–	–	–
196	Zambie	0,000	–	–	–	–
197	Zimbabwe	0,000	–	–	–	–
	Total	100,000	5 630 630	5 414 642	5 326 722	5 019 362